



**Réponse à la question écrite n° 600
de Monsieur le Député Dimitri LEGASSE**

Objet : Etudiants et RIS

Le nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide d'un CPAS est en constante augmentation. La récente étude de l'Institut du Développement Durable relève une augmentation du nombre d'étudiants aidés par les CPAS caractérisée comme suit :

- L'augmentation du nombre de RIS étudiants accordés entre 2002 et 2016
- La part prépondérante (93%) des 18-24 ans
- La majorité féminine de ces bénéficiaires (57%)

De plus en plus de jeunes issus des familles modestes peuvent désormais envisager de se lancer dans des études supérieures. Cette réalité se reflète également dans le nombre d'attestations forfaitaires octroyées par la Direction des Allocations et Prêts d'Etudes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque l'analyse des rapports d'activités de la DAPE démontre qu'il y a de plus en plus d'étudiants aidés par l'administration par le biais d'une allocation d'études forfaitaire réservée aux étudiants bénéficiant d'une aide d'un CPAS ; ils étaient 1699 à bénéficier d'un forfait CPAS en 2011-2012, 3085 en 13-14 et 4587 en 15-16. La proportion a grimpé de 5% à 14%.

S'il y a de plus en plus de jeunes aidés par les CPAS, ce mouvement se reflète donc également dans le nombre d'allocations octroyées par la Fédération.

Cependant, les politiques menées par les CPAS diffèrent selon leur localisation, le contexte social et leurs stratégies propres. L'IDD s'interroge d'ailleurs sur les disparités de traitement entre les CPAS, puisque certains proposent aux jeunes de poursuivre des études supérieures tandis que d'autres offrent des palettes de formation ou de stages. Par ailleurs, l'IDD questionne quant au fait que les CPAS soient suffisamment armés en personnel et financièrement pour pouvoir orienter, accompagner et aider ces jeunes.

Il y a donc lieu de constater une augmentation du nombre de jeunes qui s'engagent dans une formation d'enseignement supérieur en étant à la fois aidé par le CPAS et par une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pouvoirs publics prennent donc leurs responsabilités en vue d'assurer la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Jean-Claude MARCOURT